



Donation d'un bien immobilier

Par **lemeri beatrice**, le **05/06/2017** à **11:29**

Bonjour

Ma mère âgée de 87 ans possède un pavillon secondaire.

Nous avons le projet d'aller y vivre ensemble.

Il y a des travaux à prévoir, je veux pouvoir demander un prêt pour les réaliser, mais pour cela il faudrait que ce bien soit (au moins en partie) à moi. Quelle solution aurions nous.

Je précise que je suis enfant unique.

D'avance merci de votre réponse

Par **youris**, le **05/06/2017** à **11:43**

bonjour,

il faut que votre mère vous fasse donation de ce pavillon.

pour un prêt, il vaut mieux que le pavillon vous appartienne en totalité.

comme ce sera un bien propre à vous, il est conseillé que vous soyez donc seul à investir dans cette maison, si vous avez un compagnon, il est déconseillé qu'il investisse de l'argent ou qu'il soit co-emprunteur de votre prêt pour un bien dont il ne sera pas propriétaire surtout en cas de séparation.

salutations